Berne, 7. März 2016

Falkenplatz 9
3012 Berne
T 079 940 89 88
info@k-hf.ch
www.konferenz-hf.ch

Aux membres de la
Conférence Suisse des Ecoles Supérieures

Titres officiels

Madame, Monsieur

Dans l'intérêt des diplômés ES, la Conférence ES a pris fait et cause pour que ses diplômés obtiennent un titre avec la mention «Bachelor». En 2014, le parlement fédéral a décidé que le titre «Bachelor» ne peut être utilisé que pour les diplômes des hautes écoles et que les titres officiels des diplômés ES restent inchangés. D'un point de vue juridique, les titres et diplômes sont réglé dans les annexes 1 – 8 de l' »Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études post-diplômes des écoles supérieures» (OCM ES):

(titre professionnel) diplômé/e ES

En conséquence, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a adopté en novembre 2015 les «Les titres anglais pour les diplômes de la formation professionnelle» en système modulaire:

(Professional Title) Advanced Federal Diploma of Higher Education

La Conférence ES se félicite de cette systématique des titres qui aide avec le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (CNC-FPr) et les suppléments aux diplômes, que les diplômés puissent se présenter mieux sur le marché du travail et correspondant à leur formation qualifiée. Pour cette raison, il est impératif d'utiliser uniquement le titre ES officiel et donc

aucune composition avec la mention «Bachelor»

qui d'ailleurs n'est pas acceptable du point de vue juridique. Dans l'intérêt de tous les diplômés ES, la Conférence ES vous demande d'utiliser que les titres officiel sur les diplômes, dans la documentation interne et externe ainsi que sur internet. Nous vous en remercions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux

F. Lang

E. Desarzens

Franziska Lang-Schmid
Présidente

Dr. Eva Desarzens-Wunderlin
Secrétaire-générale

Pour info:
M. Josef Widmer, Directeur suppléant, Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)